

M. le Maire propose la désignation de M. Christian AVOLLÉ
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Intervention :

M. Thiery demande la parole pour rappeler que le Conseil municipal devait se réunir le vendredi 10 juillet.

M. le Maire lui précise qu'en l'absence de quorum à cette date, le Conseil municipal a dû être à nouveau réuni le 14 juillet, comme le prévoyait la circulaire préfectorale du 3 juillet 2020.

M. Thiery dit s'être rendu à la Maison de la Jeunesse et des Associations le vendredi 10 juillet à 19h00 afin de constater l'absence de quorum.

M. le Maire lui confirme qu'il était lui-même présent ce jour-là à la Maison de la Jeunesse et des Associations à 19h00, accompagné de Mme Catherine Duvallet et M. Benoît Balut pour les élus, et de Mme Montmayeur pour les fonctionnaires. M. Thiery n'a pas été vu.



Procès-verbal de la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

(Procès-verbal joint)

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Réunion suite à l'absence de quorum le 10 juillet 2020

Commune de 1 000 habitants et plus

COMMUNE :

.....VAL-DE-REUIL.....

Département (collectivité)	EURE (27)
Arrondissement (subdivision)	Les Andelys
Effectif légal du conseil municipal	33
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire	0
Nombre de suppléants à élire	9

1

Commune de | 100 habitants et plus - Désignation des Députés et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Il a été constaté que le conseil municipal de la commune de VAL-DE-REUIL s'est réuni le 10 juillet de l'an deux mille vingt en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral. À cette date étaient présents ou représentés les conseillers municipaux suivants] 1 :

M. Marc-Antoine JAMET		
Mme Catherine DUVALLET		
M Benoît BALUT		

Absents non représentés :

M. Jean-Jacques COQUELET	M Benjamin MADIC	Mme Géraldine BELLENCOURT
Mme Stéphanie ROUSSELY	M. Christophe COPLO	M. Patrick GASSA
M. Dominique LEGD	M. Jacques LÉCERF	Mme Yanja GÜTH
Mme Fadila BENAMARA	M. Ousmane NOMYE	Mme Aurélie LEFEBVRE
M. Christian AVOLLE	Mme Jeanne POLINE	M. Ayoub SADI
Mme Rachida DORWIN	Mme Béatrice DEBISSY	Mme Anne Cécile VINCENT
Mme Mayline DESLANDES	Mme Catherine BATILLE	Mme Valérie MARISSOUARA MASSOLA
M. Nabil GHOU	M. Baptiste GODEFROY	M. Willem THIERI
Mme Ina ALLENTAS	M. Patrick GRESSENT	
M. Leïla AIT BABA	Mme Sandra TERPISSEN	
Mme Grace LOURASSOU	M. Mark GUILLOM	

La condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée n'étant pas remplie, 3 membres (présents ou représentés) sur les 33 conseillers municipaux en exercice ayant été dénombrés soit un chiffre inférieur au tiers de ces derniers ;

l'an deux mille vingt, le XX juillet² à DOUZE heures ZERO minute, le conseil municipal s'est de nouveau réuni, la condition de quorum n'étant plus nécessaire.

Étaient présents à cette seconde réunion les conseillers municipaux suivants¹ :

M. Marc-Antoine JAMET		
Mme Catherine DUVALLET		
Mme Stéphanie ROUSSELIN		
M. Dominique LEGO		
M. Christian AVOLLE		
Mme Rachida DORDAIN		
M. Benoît BALUT		
Mme Insi ALTUNIAS		
M. Tahsaine AIT BABA		
Mme Grâce LOUBASSOU		
M. Benjamin MARC		
M. Christophe COPLO		
M. Jacques LECERF		
M. Ousmane NDIAYE		
Mme Jeanne POUHE		
Mme Béatrice DEBOISSY		
Mme Catherine BATAILLE		
M. Baptiste GODEFRIDY		
M. Patrick GRESSENT		
Mme Sandra TERNISIEH		
M. Daniel GASSA		
Mme Tanja GÜTH		
Mme Aurélie LEFEBVRE		
Mme Anne-Cécile VINCENT		
Mme Vanessa MANTSOUKA MASSALA		
M. William THIERY		

Absents:

M. Jean-Jacques COQUELET Pouvoir à M. JAMET		
Mme Fadila BENAMARA Pouvoir à Mme DUVALLET		
Mme Maryline BESLANDES Pouvoir à Mme Rachida BORDAIN		
M. Nabil GHOU Pouvoir à M. AVOLLE		
M. Mark GUILLOU Pouvoir à Mme LECBYRE		
Mme Géraldine DELENCOURT Pouvoir à Mme POUJIC		
M. Ayoub Sabri Pouvoir à Mme Sandra TERRISSEN		

1. Mise en place du bureau électoral

M. Marc-Antoine JAMET, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M. Christian AVOLLE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents ou représentés et rappelé que le conseil municipal délibère valablement sans condition de quorum conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jacques LECERF (doyen), Mme Catherine BATAILLÉ (Doyenne), M. Baptiste GODEFROY (Benjamin), Mme Gracia LDUBASSOU (benjaminine).....

2. Mode de scrutin

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection à ce collège des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Si la commune a 5000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (art. L.O. 286-2 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire ...D... délégués (ou délégués supplémentaires) et ...B... suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (et/ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que ...2... listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2.

Lorsque le nombre de candidats délégués ou suppléants à élire est supérieur à deux cents, les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste et la liste complète des candidats de chaque liste est affichée dans la salle de vote (article R. 138 du code électoral).

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs, ou les enveloppes qui les contiennent ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe classée jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

4. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>1</u>
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>32</u>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>2</u>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages exprimés (b - (c + d))	<u>30</u>

Les mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués (ou délégués supplémentaires) à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués attribués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Un seul Parti, Val-de-Reuil	29	-	3
Rassemblement National	1	-	0

4.2. Proclamation des élus

Le maire (ou son remplaçant) a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1.

4.3. Refus des délégués⁶

Le maire (ou son remplaçant) a constaté le refus de délégué(s) après la proclamation de leur élection.

En cas de refus d'un délégué d'exercer son mandat, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu qui est appelé à le remplacer (L. 289) et le premier candidat non élu de la liste devient suppléant.

En cas de refus d'un suppléant d'exercer sa fonction, le premier candidat non élu de la même liste devient suppléant.

5. Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit⁷

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Il a aussi indiqué que si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, conseiller métropolitain de Lyon, conseiller à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membre de l'Assemblée de Polynésie française, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants pour participer à l'élection des sénateurs. Ce choix est retracé sur la feuille nominative jointe au procès-verbal.

6. Observations et réclamations⁸

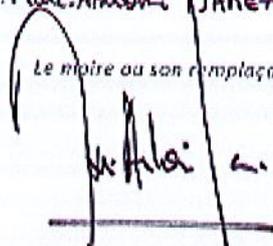
.....Mme Tanja GÜTH étant de nationalité allemande, elle n'a pas pris part au vote et sera remplacée par le premier candidat non encore proclamé conseiller de la liste sur laquelle elle s'est présentée pour l'élection du Conseil municipal. A savoir : M. Dorian AUGER.....

7. Clôture du procès-verbal⁹

Le présent procès-verbal, dressé et clos le XX juillet 2020 à ...DOUZÉ..... heures et ...QUARANTE.... minutes, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

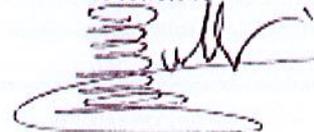
M. Marc-Ambroise JANET

Le maire ou son remplaçant



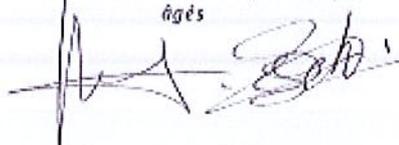
M. Christian AVOUÉ

Le secrétaire



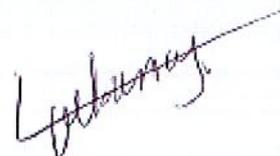
M. Jacques LECERF, M^{me} Catherine BATAILLE

Les deux conseillers municipaux les plus âgés



M. Baptiste GODEFROY, M^{me} Françoise LOUVAISON.

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes



Délibération N°01

**FONCIER – CONSTRUCTION DE BUREAUX A LA GARE -
VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION**

En 2012, la Ville a signé avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie une convention pour racheter 47 hectares de terrains situés sur le quartier des Noës et de la gare. 200 nouveaux logements ont été construits ainsi que des équipements publics (centre technique/canoé kayak), un centre de formation, une boulangerie, une ferme pédagogique, et une maison du bien être dont les travaux vont prochainement débiter.

Un projet de construction de bureaux était également à l'étude sur un terrain de 12 064m² situé en bordure du parking de la gare. Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération, de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.) et de la SHEMA, société d'économie mixte en charge de l'aménagement de projets tertiaires sur la région, cet ambitieux projet se concrétise. Il porte sur la construction de trois immeubles de 2600m² sur 3 niveaux (rez-de-chaussée plus 2 étages). Un grand soin a été apporté à la qualité des façades et au choix de matériaux. Le volet paysager sera également qualitatif avec un aménagement du même type que celui du parking de la gare. Le permis de construire doit être déposé dans les prochaines semaines pour une mise en chantier du premier bâtiment dès l'été 2021.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente du terrain à 20€/m² soit un montant total de 241 280€. La vente du terrain se fera en trois versements correspondants à chacune des tranches.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Par une abstention : M. William THIERY,**
- **Et 32 voix pour**

- **APPROUVE** la vente des parcelles BX 51 et 52, d'une surface de 12 064 m², pour un montant total de 241 280€ TTC.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 12h40.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance

ANNEXE I

ELECTIONS SENATORIALES
ANNEXE DU PROCES VERBAL

COMMUNE DE : VAL-DE-REUIL

Délégués Titulaires élus ou Titulaires de droit

Commune	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse /Rue	Code postal	Ville	Téléphone	Adresse mail	sexe	nationalité
VAL-DE-REUIL	JAMET	Marco-Antoine	19/05/1959 à SAINT-MANDE	70-rue Grande	27100	VAL-DE-REUIL	06 70 47 99 46	maire@valdereuil.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	DUVALLET	Catherine	28/08/1956 à QUILLEBEUF SUR SEINE	39 voie du Sanglier	27100	VAL-DE-REUIL	06 61 91 27 14	catherine.duvallet@bbox.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	COQUELET	Jean-Jacques	05/09/1948 à PARIS	5-clos Mathilde	27100	VAL-DE-REUIL	06 47 05 65 19	jcoquelet@orange.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	ROUSSELIN	Stéphanie	19/12/1977 à MONT SAINT AIGNAN	19 rue du Colvert	27100	VAL-DE-REUIL	06 81 85 34 25	rousseinsteph@orange.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	LEGO	Dominique	06/09/1962 à VILLEJUIF	10 rue de la Marelotte	27100	VAL-DE-REUIL	06 88 29 97 26	cdj27@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	BENAMARA	Fadilla	11/06/1965 à LOUVIERS	10 voie de Bas	27100	VAL-DE-REUIL	06 19 01 48 98	benamara.fadilla@neuf.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	AVOLLE	Christian	01/01/1955 à ANCEINS	30 voie de la Nation	27100	VAL-DE-REUIL	06 58 15 62 60	christianavolle@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	DORDAIN	Rachida	22/02/1968 à ARGENTEUIL	20 rue de la Plaine	27100	VAL-DE-REUIL	06 26 65 12 50	rachida.dordain@orange.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	BALUT	Benoît	10/08/1983 à VERNON	7 voie Bonaventure	27100	VAL-DE-REUIL	06 62 57 33 92	benoit_balut@hotmail.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	DESLANDES	Maryline	07/04/1967 à PETIT QUEVILLY	36 voie Marmaille	27100	VAL-DE-REUIL	06 08 05 89 00	mdestandes@valdereuil.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	LECERF	Jacques	26/08/1952 à ROUEN	40 rue du Coteau	27100	VAL-DE-REUIL	06 85 16 04 30	ilecerf@valdereuil.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	BATAILLE	Catherine	03/12/1954 à VILLENEUVE SAINT GEORGES	56 voie des Coutures	27100	VAL-DE-REUIL	06 84 16 97 18	catherinebataille@orange.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	GRESSENT	Patrick	21/09/1956 à LOUVIERS	3 clos des Jardins	27100	VAL-DE-REUIL	06 82 53 71 31	pgressent@valdereuil.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	GUILLON	Mark	06/03/1958 à YEOVIL	33 rue de la Pommerale	27100	VAL-DE-REUIL	06 80 65 75 95	mguillon@valdereuil.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	COPLO	Christophe	07/03/1965 à MONT SAINT AIGNAN	18 rue des Deux Angles	27100	VAL-DE-REUIL	06 37 45 15 81	cchristophecoplo@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	GASSA	Daniel	06/04/1965 à ROSENDAEL	17 rue de l'Offrand	27100	VAL-DE-REUIL	06 44 24 90 21	gassa.daniel@wanadoo.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	DELIENCOURT	Géraldine	24/10/1970 à DIEPPE	1 voie de l'Innovation	27100	VAL-DE-REUIL	06 15 93 57 22	geraldine.deliencourt@tfchemistry.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	VINCENT	Anne-Cécile	05/12/1970 à POMPEY	1 rue du Lièvre	27100	VAL-DE-REUIL	06 98 77 41 89	mimmac@neuf.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	TERNISIEN	Sandra	11/01/1973 à PERONNE	72 rue Grande	27100	VAL-DE-REUIL	06 99 24 72 34	sandra.ternisien@gmail.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	GUTH	Tanja	29/08/1973 à BERLIN	6-passe-Marinière	27100	VAL-DE-REUIL	06 51 93 35 29	tanja_guth@yahoo.de	F	Allemande
VAL-DE-REUIL	MANTSOUAKA									
VAL-DE-REUIL	MASSALA	Vanessa	24/08/1972 à ROUEN	17 voie Soleil	27100	VAL-DE-REUIL	07 62 82 76 45	yboutrouxvanessa@gmail.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	AÏT BABA	Lahtaine	25/07/1976 à AÏT ZEKRI	4 rue de la Marelotte	27100	VAL-DE-REUIL	06 66 32 47 99	laibaba@yahoo.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	GHOUL	Nabil	20/04/1979 à LOUVIERS	36 rue Traversière	27100	VAL-DE-REUIL	06 49 82 90 21	nabilvd@yahoofr	M	Française
VAL-DE-REUIL	LEFEBVRE	Aurélié	18/09/1979 à HONFLEUR	10 clos Mathilde	27100	VAL-DE-REUIL	06 70 06 68 39	aurელიe.lefebvre@orange.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	NDIAYE	Ousmane	01/09/1981 à DAKAR	11 clos Guillaume	27100	VAL-DE-REUIL	06 50 71 26 42	ousmane01ndiaye@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	ALTUNTAS	Inci	15/11/1981 à DURELI	59 chaussée du Village –	27100	VAL-DE-REUIL	06 74 59 62 82	incialtuntas@gmail.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	DEBOISSY	Béatrice	01/02/1987 à LOUVIERS	Résidence Louis Pasteur	27100	VAL-DE-REUIL	06 50 83 53 36	beatrice.leguay@gmail.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	MARC	Benjamin	22/05/1988 à LOUVIERS	14 voie Soleil	27100	VAL-DE-REUIL	07 78 47 54 07	benjamin.marc@hotmail.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	SABIRI	Ayoub	21/11/1988 à CASABLANCA	6 impasse des Bachinets	27100	VAL-DE-REUIL	06 42 84 19 26	sabiri_ayoub@hotmail.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	POUHE	Jeanne	01/03/1991 à PARIS	11 allée Fraternelle	27100	VAL-DE-REUIL	06 31 36 81 40	jeanne.pouhe@yahoo.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	POUHASSOU	Grace	18/03/1991 à LOUVIERS	33 cour de la Lance	27100	VAL-DE-REUIL	06 99 46 47 42	grace.b.louhassou@gmail.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	GODEFROY	Baptiste	18/06/2001 à LOUVIERS	15 rue des Vallées	27100	VAL-DE-REUIL	06 99 73 61 89	godefroy.baptiste.bg@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	THIERY	William	12/03/1962 à ROUEN	2 voie de l'Orchestre	27100	VAL-DE-REUIL	06 61 34 94 03	wrbm27@gmail.com	M	Française

Suppléants dans l'ordre déterminé au procès verbal

Commune	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse /Rue	Code postal	Ville	Téléphone	Adresse mail	sexe	nationalité
VAL-DE-REUIL	BEAUFRERE	Bernard	22/12/50 à CUTS	1 clos des Jardins	27100	VAL-DE-REUIL	06 38 53 43 05		M	Française
VAL-DE-REUIL	SCHREIBER	Lisbeth	20/11/55 à ORAN	23 voie de Bas	27100	VAL-DE-REUIL	06 31 91 38 30		F	Française
VAL-DE-REUIL	OUILISSE	Eihoussaine	01/01/62 à AÏT SEDRATE	8 bis rue du Coteau	27100	VAL-DE-REUIL	06 33 23 00 48	ouhisse@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	DUMONTIER	Pascal	23/06/58 à ELBEUF	75 rue du Terpat	27100	VAL-DE-REUIL	06 25 63 55 79	pascaledumontier09@gmail.com	F	Française
VAL-DE-REUIL	PRESTOT	Christophe	26/11/68 à LOUVIERS	8 rue du Lièvre	27100	VAL-DE-REUIL	06 37 45 15 81	cchristophecoplo@gmail.com	M	Française
VAL-DE-REUIL	BALUT	Béatrice	06/06/56 à SUSY EN BRIE	24 allée des Biches	27100	VAL-DE-REUIL	07 86 31 54 58	bbalut@hotmail.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	BIRROU	Maamar	01/01/43 à OULED RAHOU	13 rue des Comètes	27100	VAL-DE-REUIL	06 68 24 45 29	ibenhari@valdereuil.fr	M	Française
VAL-DE-REUIL	BENHARI	Ilham	31/10/75 à AYDA	chaussée de Ritterhude	27100	VAL-DE-REUIL			F	Française
VAL-DE-REUIL	HAROU	Jean-Denis	11/08/52 à VANNECROCQ	Chemin des Sablons	27100	VAL-DE-REUIL			M	Française

Remplaçants

Commune	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse /Rue	Code postal	Ville	Téléphone	Adresse mail	sexe	nationalité
VAL-DE-REUIL	BENAMARA	Nadia	12/11/69 à ORAN	21 rue du Colvert	27100	VAL-DE-REUIL	06 77 68 22 25	mnda@valdereuil.fr	F	Française
VAL-DE-REUIL	AUBERT	Roger	12/05/57 à TIARET	81 Résidence Pasteur, chaussée du Village	27100	VAL-DE-REUIL			M	Française
VAL-DE-REUIL	AUGER	Dorian	11/01/82 à PARIS	7 rue du Bocquillon	27100	VAL-DE-REUIL	06 86 10 02 29	dorian.auger@gmail.com	M	Française

Liste des suppléants des délégués de droit
« Un seul Parti, Val-de-Reuil »

M. Bernard BEAUFRERE

domicilié à Val-de-Reuil 1 clos des Jardins, né le 22 décembre 1950 à CUTS (60)

Mme Lisbeth SCHREIBER

domiciliée à Val-de-Reuil 23 voie de Bas, née le 20 novembre 1955 à ORAN (Algérie)

M. Elhoussaine OUHLISSE

domicilié à Val-de-Reuil 8 bis rue du Coteau, né le 1^{er} janvier 1962 à AIT SEDRATE (Maroc)

Mme Pascale DUMONTIER

domiciliée à Val-de-Reuil 75 rue du Terpat, née le 23 juin 1958, à ELBEUF (76)

M. Christophe PRESTOT

domicilié à Val-de-Reuil 8 rue du Lierre, né le 26 novembre 1968 à LOUVIERS (27)

Mme Béatrice BALUT

domiciliée à Val-de-Reuil 24 allée des Biches, née le 6 juin 1956 à SUSY EN BRIE (94)

M. Maamar BIRROU

domicilié à Val-de-Reuil 13 rue des Comètes, né le 1^{er} janvier 1943 à OULED RAHOU (Maroc)

Mme Ilham BENSARI

domiciliée à Val-de-Reuil chaussée de Ritterhude, née le 31 octobre 1975 à AYDA (Maroc)

M. Jean-Denis HAROU

domicilié à Val-de-Reuil chemin des Sablons, né le 11 août 1952 à VANNECROCQ (27)

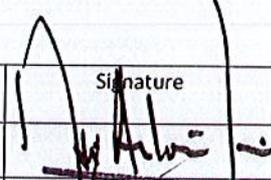
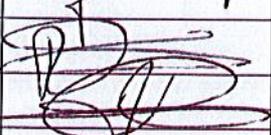
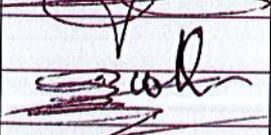
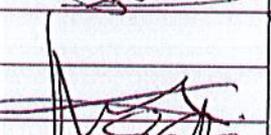
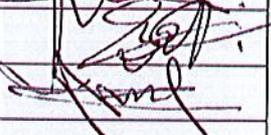
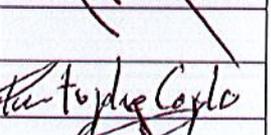
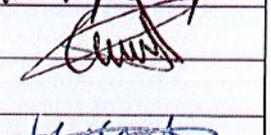
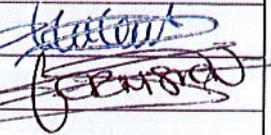
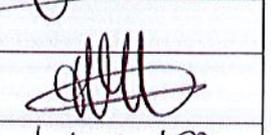
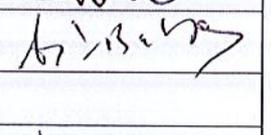
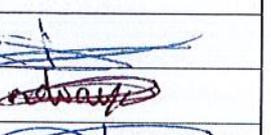
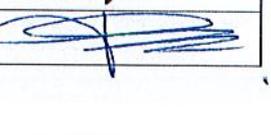
Liste des suppléants des délégués de droit
« *Rassemblement National* »

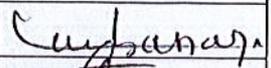
Mme Audrey CONGE
domiciliée à Val-de-Reuil 13 allée Fraternelle, née le 02 janvier 1983 à VERNON (27)

Annexe 3

Communes de 9 000 habitants et plus

Déclaration du choix de la liste des suppléants pour les délégués de droit représentant la commune de VAL-DE-REUIL

Nom et prénom du délégué de droit	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas d'empêchement	Signature
M. Marc-Antoine JAMET	Liste <i>Un seul Parti, Val-de-Reuil</i>	
Mme Catherine DUVALLET	Liste //	
M. Jean-Jacques COQUELET	Liste //	
Mme. Stéphanie ROUSSELIN	Liste //	
M. Dominique LEGO	Liste //	
Mme. Fadilla BENAMARA	Liste //	
M. Christian AVOLLÉ	Liste //	
Mm Rachida DORDAIN	Liste //	
M. Benoît BALUT	Liste //	
Mme Maryline DESLANDES	Liste //	
M. Jacques LECERF	Liste //	
Mme. Catherine BATAILLE	Liste //	
M. Patrick GRESSENT	Liste //	
M. Mark GUILLON	Liste //	
M. Christophe COPLO	Liste //	
M. Daniel GASSA	Liste //	
Mme Géraldine DELIENCOURT	Liste //	
Mme. Anne-Cécile VINCENT	Liste //	
Mme. Sandra TERNISIEN	Liste //	
M. Dorian AUGER	Liste //	
Mme Vanessa MANTSOUAKA MASSALA	Liste //	
M. Lahsaine AÏT BABA	Liste //	
M. Nabil GHOUL	Liste //	
Mme Aurélie LEFEBVRE	Liste //	
M. Ousmane NDIAYE	Liste //	
Mme Inci ALTUNTAŞ	Liste //	

Mme Béatrice DEBOISSY	Liste	//	
M. Benjamin MARC	Liste	//	
M. Ayoub SABIRI	Liste	//	
Mme Jeanne POUHÉ	Liste	//	
Mme Grace LOUBASSOU	Liste	//	
M. Baptiste GODEFROY	Liste	//	
M. William THIERY	Liste		

ANNEXE II

**CONSTRUCTION DE BUREAUX A LA GARE
VENTE D'UN TERRAIN**



LEGENDE :

- Esplanade bâtie
- Orientation travaux bâties
- Hydrologie et Eau de surface à ciel ouvert
- Signalisation routière
- Voie Car
- Parcelle EU ou EP
- Contour végétation
- Code et adresse EP
- Carrières gîtes
- Démontés/Garages
- Code administrative
- Terrain public
- Borne en projection
- Arbre
- Réajustement
- Actes et structures
- Mur béton
- Linteau métallique
- Concrète
- Bordure
- Réajustement



1:100